COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

> ***Pôle de Buchy*** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 mars 2024

Nombre de Conseillers : ***84***

En exercice : ***84***

Titulaires présents : ***50***

Suppléants présents : ***8***

Pouvoirs : ***10***

Nombre de votants ***: 68***

Numéro
2024-03-25-022

Point de l'ordre du jour
14

Objet
Budget Annexe « ZAE Polen 2 » Affectation des résultats 2023

Date de convocation
15 mars 2024

Affichage de la convocation
15 mars 2024

Rapporteur
Monsieur LEGER

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 mars à 18 heures, se sont réunis à la salle « Clé des Champs » de Préaux sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Bruno LEGER** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Titulaires présents :
M. FOUCAULT Yves, M. NAVE Alain , Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, M. SOLER Laurent, M. BOUCHER Bruno, M. TIHI Frédéric, Mme DURAME Delphine, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. GUTIERREZ Denis, M. CAJOT Norbert, M. GAMELIN Fabrice, M. LELOUARD Patrick, M. HOUEL Dominique, M. GUEVILLE Roland, Mme DOUILLET Jasmine, M. OCTAU Nicolas, M. VALLÉE Patrick, Mme LECAUDE Fabienne, M. EDDE Jean-Marie, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. PETIT Jacques, M. SAILLARD Lionel, M. GOSSE Emmanuel, Mme LAMBARD Stéphanie, M. POISSANT Christian, Mme CLABAUT Anne-Sophie, M. BONHOMME Patrice, Mme AUTIN Christèle, M. MARMORAT Philippe, Mme HUBERT Sabrina, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elisabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, M. HERBET Éric, Mme FAKIR Valérie, Mme LEROY-TESTU Gladys, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, M. HOGUET Christophe, , M. LOISEL Yves, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François, M. FOULDRIN Gaël, M. BURETTE Alain, M. NIEL Jacques, M. NION Patrice

Suppléants présents :
M. GRISEL Christophe, Mme MOHN Marie Gabrielle, M. VAUCLIN Michel, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. BLAINVILLE Didier, Mme BELLIARD-VALLEE Emma, Mme SHOEGEL Christelle, MME AUBER Françoise

Membres excusés et représentés par pouvoir :
M. CHAUVET Patrick a donné pouvoir à M. HERBET Eric
M. CORDIER Julien a donné pouvoir à Mme DURAME Delphine
Mme THIERRY Nathalie a donné pouvoir à Mme FOURNEAUX Béatrice
M. DEHAIS Jean-Jacques a donné pouvoir à M. EDDE Jean-Marie
M. LEMETAIS Dany a donné pouvoir à M. BONHOMME Patrice
M. RENARD Guillaume a donné pouvoir à M. GOSSE Emmanuel
M. TAILLEUR Romain a donné pouvoir à M. MARMORAT Philippe
Mme DUCHESNE Stéphanie a donné pouvoir à Mme CLABAUT Anne-Sophie
Mme BASTIEGE Brigitte a donné pouvoir à M. NIEL Jacques
M. OTERO Fabrice a donné pouvoir à M. LEGER Bruno

Membre absents excusés :
M. VALLEE Serge, M. de LAMAZE Edouard, M. LEBOUCHER Denis, M. VINCENT Philippe, Mme STIENNE Sylvie, M. ALIX Dominique, Mme BOURGUIGNON Sandrine, Mme COOL Frédérique, M. DU MESNIL François-Régis, M. GRENTE Manuel, Mme BAILLEUX Colette, M. BLOT Philippe, M. BERTRAND Jean-Pierre, M. POYEN Jean-Luc, M. VANDERPERT Thierry, M. BERTRAM Xavier, M. LANGLOIS Thierry, M. SAGOT Pascal, M. ROLLINI André, Mme SAHUT Géraldine, M. DUPRESSOIR Jean-Paul, M. AVENEL Éric, M. DUPUIS François, M. MOLMY Georges

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20240325-2024-03-25-022-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bruno LEGER, Vice-Président en charge du budget et des finances, qui rappelle ci-dessous les résultats de l'exercice 2023 et propose d'en affecter les excédents de la manière suivante :

Affectation au compte 002 (excédent réel de fonctionnement) : 488 883,41 €

Affectation au compte 001 (déficit d'investissement – compte 001) : - 27 949,23 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023	
BUDGET ANNEXE ZAE POLEN 2	
1) DÉTERMINATION DU RESULTAT	
SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)	
+ Recettes de l'exercice 2023	4 833 257,34 €
- Dépenses de l'exercice 2023	4 816 869,93 €
= Résultat de l'exercice 2023	**16 387,41 €**
+ Excédent reporté (ligne 002 du BP 2023)	472 496,00 €
- Déficit reporté (ligne 002 du BP 2023)	
= Résultat antérieur reporté (002)	**472 496,00 €**
Solde cumulé au 31/12/2023	**488 883,41 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)	
Recettes de l'exercice 2023	3 398 493,50 €
Dépenses de l'exercice 2023	3 830 917,54 €
Solde d'exécution de l'exercice 2023	**-432 424,04 €**
Excédent reporté (ligne 001 du BP 2023)	404 474,81 €
Déficit reporté (ligne 001 du BP 2023)	
Solde antérieur reporté (001)	**404 474,81 €**
Solde cumulé au 31/12/2023	**-27 949,23 €**
2) DÉTERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SI :	
DÉTERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT de la SI	
+ Résultat de la SI en 2023	**-432 424,04 €**
+ Restes à réaliser en recettes d'investissement de l'année 2023	**0,00 €**
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement de l'année 2023	**0,00 €**
+ Solde d'exécution reporté (001)	**404 474,81 €**
= BESOIN / CAPACITE DE FINANCEMENT DE LA SI	**-27 949,23 €**
3) AFFECTATION DU RESULTAT	
RESULTAT A AFFECTER	**488 883,41 €**
- Affectation obligatoire (couverture de l'éventuel déficit de SF) :	**0,00 €**
- Couverture du besoin de financement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	**0,00 €**
= Solde disponible affecté comme suit :	**488 883,41 €**
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
(Jamais de 1068 en compta lotissement)	
Total affecté au c/ 1068 en 2024 (recettes d'investissement)	**0,00 €**
Excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 pour 2024)	**488 883,41 €**
Résultat reporté en investissement (ligne 001 pour 2024)	**-27 949,23 €**

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20240325-2024-03-25-022-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Vu :

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Le Code Général des impôts ;
- ✓ L'instruction budgétaire M57 ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin issue de la fusion des communautés de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles, du Plateau de Martainville, et intégration des communes de Beaumont le Hareng, Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 ;

Considérant :

- ✓ L'excédent de fonctionnement cumulé de clôture du budget annexe « ZAE Polen 2 » de l'exercice 2023 de 488 883,41 € ;
- ✓ Le déficit d'investissement cumulé de clôture du budget annexe « ZAE Polen 2 » de l'exercice 2023 de 27 949,23 € ;
- ✓ La teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Communautaire du 20 février 2024 ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces affectations.

Nombre de votants	68
Votes pour	68
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté

COMMUNAUTE DE COMMUNES Inter-Caux-Vexin
Siège Social
252 Route de Rouen
76750 BUCHY

Éric HERBET

Le Secrétaire de séance

Bruno LEGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20240325-2024-03-25-022-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024